

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3333

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2012 concernant le pôle de compétence nommé le pôle R

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

Conseil de communauté du 12 novembre 2012**Délibération n° 2012-3333**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2012 concernant le pôle de compétence nommé le pôle R**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association EQUI'SOL (Collectif régional des acteurs du commerce équitable) a pour objet la promotion du commerce équitable en Rhône-Alpes. Au-delà de son travail d'information et de sensibilisation, elle accompagne désormais les acteurs professionnels du commerce équitable et, plus largement, les acteurs de la consommation responsable grâce aux différents programmes OFRETIC, "Achats publics équitables", "éco-événements", "GeoFairTrade" et "équidoc".

Parmi ses actions, l'association EQUI'SOL a créé le 29 janvier 2010 un pôle de compétences, Pôle R, qu'il anime en relation avec un comité de pilotage constitué d'entreprises, d'associations, de la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire, de RESACOOOP, de la fondation MACIF et des collectivités locales (Région Rhône-Alpes, Ville de Lyon et Communauté urbaine de Lyon). Le Pôle R est un espace de concertation, de coopération, mais aussi d'échanges d'information et de mutualisation destiné à la fois aux professionnels du commerce équitable, et à ceux qui impactent le commerce équitable.

a) - Objectifs

Depuis 2010, la Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche et un plan d'actions pour développer l'économie sociale et solidaire, dans un contexte socio-économique de crise où les acteurs de ce secteur (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Le commerce équitable est un des segments de l'économie sociale et solidaire. Outre les produits alimentaires et l'artisanat, le commerce équitable concerne, aujourd'hui, de nombreux secteurs comme la mode, les cosmétiques, les compléments alimentaires, le textile ou encore les services, avec par exemple, l'organisation de voyages équitables et solidaires.

La rationalisation économique des filières classiques du commerce équitable, issues du milieu associatif et militant, et le développement des systèmes de labellisation induit une structuration du secteur qui attire de nouveaux entrepreneurs. Aussi, des cadres de collaboration entre structures du commerce équitable se sont mis en place.

Pourtant les entreprises du secteur expriment toujours un besoin plus pragmatique d'échanges et les plus petites structures sont confrontées à un besoin de professionnalisation sur des problématiques concrètes de gestion d'entreprise.

Pour répondre à ce besoin, la Communauté urbaine a décidé de soutenir le pôle de compétences, Pôle R pour favoriser une coopération inter-entreprises en s'inspirant du dispositif cluster afin de fédérer les acteurs, renforcer leur structuration et améliorer leur professionnalisation.

b) - Compte-rendu des actions du Pôle R réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération du 23 mai 2011, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit du Pôle R de EQUI'SOL pour l'année 2011.

Le pôle s'est fixé pour objectif, en 2011, de contribuer au développement du commerce équitable et de la consommation responsable en Rhône-Alpes. Il favorise ainsi une coopération entre les acteurs, développe les complémentarités et mutualise les moyens afin de :

- construire et renforcer les partenariats entre acteurs économiques du commerce équitable et de la consommation responsable (acteurs des finances solidaires, de l'éco-responsabilité, du tourisme responsable, des circuits courts et de l'agriculture biologique) : mutualisation, synergies, échanges d'expériences,

- professionnaliser les acteurs,

- informer et communiquer vers les professionnels et les institutions pour une meilleure reconnaissance des secteurs de la consommation responsable.

Le pôle de compétences s'adresse à l'ensemble des organisations implantées (activité ou siège social) en région Rhône-Alpes, impliquées dans les secteurs du commerce équitable et de la consommation responsable.

La participation aux actions du pôle est conditionnée par une adhésion au programme d'actions 2011 :

- professionnalisation : le pôle a organisé 3 formations professionnalisantes, animé 7 rencontres d'échanges sur les pratiques professionnelles, appuyé le développement des structures et renforcé leurs compétences commerciales,

- partenariats : le pôle a mis en place une bourse de compétences et organisé 4 tables rondes thématiques sur le B-to-B (relations avec les entreprises).

c) - Bilan du programme des actions du Pôle R réalisées au titre de l'année 2011

L'appui au développement économique s'est traduit par le développement d'actions de sensibilisation et d'accompagnement des acheteurs, et plus particulièrement des collectivités locales (avec des relais de marchés publics : veille économique, organisation d'une table ronde "engager sa collectivité dans une démarche de commerce équitable" qui a généré 128 000 € de chiffre d'affaires pour 15 participants et animation d'une réflexion sur les éco-événements (3 ateliers, 71 participants).

L'appui à la professionnalisation s'est matérialisé par l'organisation d'une bourse de compétences (35 acteurs), l'organisation de 6 rencontres thématiques (110 participants), et l'animation de 2 groupes de travail sur la communication mutualisée et l'application du commerce équitable à l'agriculture paysanne (22 participants), ce qui a permis de renforcer les compétences des membres du pôle.

Enfin, des relations institutionnelles ont été développées afin d'installer le pôle de compétences dans le paysage économique et institutionnel grand lyonnais en contribuant, notamment, à sa reconnaissance par les organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie -CCI- ou Chambre des métiers), à la rédaction d'un supplément dans le Progrès et de 17 articles dans 13 médias différents sur la consommation responsable ainsi que la rédaction de 6 lettres d'information et la réalisation du panorama 2011 de la consommation responsable. Ces actions améliorent la visibilité du Pôle.

d) - Programme d'actions du Pôle R pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Pour l'année 2012, l'association EQUI'SOL entend renforcer les axes de travail du Pôle R mis en place les 3 années précédentes.

. Accompagner le développement économique des acteurs de l'agglomération

Pour répondre à la demande des acteurs d'un appui à la promotion commerciale, le Pôle R leur propose des outils pour valoriser leur offre et favoriser la rencontre avec la demande des professionnels :

- table rondes entreprises et collectivités locales de mise en relation fournisseurs-acheteurs collectifs,

- mise en place d'un service de relais pour les marchés publics *via* la plateforme OFRETIC,
- sensibilisation à la consommation responsable des salariés,
- accompagnement personnalisé à l'organisation d'événements.

. Professionnaliser et renforcer les compétences des acteurs

Axe fondamental du projet, la collaboration et les échanges entre acteurs contribuent à renforcer leurs compétences, notamment grâce aux approches intersectorielles :

- organiser 5 groupes de travail intersectoriels,
- organiser 10 rencontres thématiques d'échanges d'expériences.

. Améliorer la reconnaissance de la consommation responsable

- poursuite de la stratégie de communication,
- renforcer la communication mutualisée des membres du pôle par des relations presse et des actions de communication dans les médias spécialisés,
- impliquer les acteurs institutionnels et consulaires dans les projets mis en place par le Pôle R.

Budget prévisionnel 2012 pour le Pôle R de EQUI'SOL

Dépenses 2012	Montant (en €)	Recettes 2012	Montant (en €)
Ressources humaines		Fonds propres	
direction de projet	10 000	adhésion au projet	10 000
coordination et chargé de mission	42 000	vente de services prestations	9 600
communication	20 000	autres	2 000
stagiaire	8 000		
Achat de services		Subventions publiques	
déplacements	6 000	Union européenne (Fonds européen de développement régional -FEDER-)	40 000
animations	6 000	Région Rhône-Alpes	35 000
communication	10 000	Ville de Lyon	7 500
prestations traiteur	3 000	Communauté urbaine de Lyon	10 000
autres achats	3 100	Ville de Grenoble	10 000
frais de structure	20 000	Communauté d'agglomération de Grenoble	9 000
aléas	5 000		
Total dépenses	133 100	Total recettes	133 100

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €, au profit de l'association EQUI'SOL dans le cadre de son pôle de compétences Pôle R, dédié à la professionnalisation des acteurs du commerce équitable pour l'année 2012.

Cette action bénéficie d'un soutien régional dans le cadre du contrat sectoriel de la Région Rhône-Alpes dédié à l'économie sociale et solidaire et donne lieu à une valorisation dans la convention de fonctions d'agglomération et de centralité 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2012 dans le cadre de son pôle de compétences Pôle R afin de professionnaliser les acteurs du commerce équitable,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association EQUI'SOL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement correspondante de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P01O1578.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.